

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 24 juin 2022,
Secrétaire de séance : Jean SARASOLA

Etaient présents 44 titulaires, 3 suppléants, 11 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint

Présents : Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Philippe VIGNEAU, Ophélie ESCOT, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Philippe GARROTÉ, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Anne-Marie BARRÈRE suppléante de André BERNOS, Jérôme PALAS suppléant de Michel CONTOU-CARRÈRE, Patrick RACHOU suppléant de Patrick DRILHOLE

Pouvoirs : Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Françoise ASSAD à Jean SARASOLA, Jean-Jacques BORDENAVE à Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne TOUVARD à Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Suzanne SAGE à Maryse ARTIGAU, Anne BARBET à Brigitte ROSSI, Jean CONTOU CARRÈRE à Philippe GARROTÉ, Stéphane LARTIGUE à Marie-Lyse BISTUÉ, Chantal LECOMTE à Anne SAOUTER, Patrick MAILLET à Flora LAPERNE, Bruno JUNGALAS à Marthe CLOT,

Absents : Dany BARRAUD, David MIRANDE, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Alexandre LEHMANN, Jean-Michel IDOPE, Cédric PUCHEU, Gérard LEPRETRE, Jean-Maurice CABANNES, Laurence DUPRIEZ, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Jean-Luc MARLE, Alain QUINTANA, Martine MIRANDE, Christophe QUERY

RAPPORT N° 220630-13-MOB-

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'UN SÉJOUR À VÉLO

M. SARASOLA indique que le service Jeunesse de la Ville d'Oloron Sainte-Marie a sollicité une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation d'un projet à vélo porté par l'association Roue Libre et co-construit avec les associations oloronaises accompagnant la jeunesse.

Le projet est établi comme suit :

- Organisation d'ateliers réparations vélo permettant d'acquérir un diplôme de « petit réparateur vélo »,
- Organisation d'ateliers « jeune » autour du vélo,
- Préparation des jeunes à « savoir rouler » afin de circuler en toute sécurité lors du séjour et tester les capacités physiques,
- 2 séjours Oloron-Bayonne en vélo en quatre jours (1 en juillet et 1 en octobre 2022). Le retour s'effectuera en train.

Le public ciblé est 24 filles et garçons vivant à Oloron Sainte-Marie, ou dans le Haut-Béarn et scolarisés ou accompagnés par des associations, structures sociales et médico-sociales d'Oloron Sainte-Marie.

Les objectifs sont :

- Participer à la prévention des risques routiers,
- Développer les mobilités douces chez les jeunes,
- Développer l'inclusion sociale,
- Bienfaits pour la santé,
- Fédérer autour d'un projet commun (apprendre à écouter l'autre, donner son avis, se positionner, argumenter...).

Le projet est soutenu financièrement par le Conseil départemental, la Ville d'Oloron Sainte-Marie et des mécénats à hauteur respective de 3 000 €, 2 000 € et 1 140 €.

La collectivité soutient l'association Roue Libre dans le cadre de l'organisation du programme national « Savoir Rouler à Vélo », auprès des écoles du territoire qui le souhaitent, d'ateliers de réparation ou de remise en selle...

Ce projet, cohérent avec le projet Cycl'O Béarn, permet de sensibiliser les jeunes à la pratique du vélo.

Il est donc proposé de verser une subvention exceptionnelle de 2 000 € à la ville d'Oloron Sainte-Marie. Cette somme sera imputée sur le budget annexe Mobilité.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **DÉCIDE** d'attribuer la somme de 2 000€ à la ville d'Oloron Sainte-Marie dans le cadre du projet à vélo 2022,
- **IMPUTE** la somme sur budget annexe Mobilité,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 30 juin 2022
Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY